

Régions urbaines

49,0%

de la population wallonne habite
au sein d'une région urbaine (2023)

Population des régions urbaines et de leurs composantes (agglomération et banlieue) en Wallonie au 1^{er} janvier 2023

	Commune centrale	Agglomération opérationnelle (dont la commune centrale)		Région urbaine (= agglomération opérationnelle + banlieue)	
	Population	Population	Nombre de communes	Population	Nombre de communes
Bruxelles	-	70 946	2	161 705	8
Charleroi	203 785	292 047	5	370 465	10
Liège	195 346	501 249	13	634 663	28
Mons	96 465	194 586	6	256 019	12
Namur	113 286	113 286	1	182 681	8
Tournai	68 710	68 710	1	112 006	7
Verviers	55 156	79 685	3	85 333	4
Total	732 748	1 320 509	31	1 802 872	77

Note - La région urbaine de Bruxelles s'étend sur les trois régions belges. Dans le tableau, seule la population des communes wallonnes est comptabilisée.

Sources : Statbel - Registre national, population au 1^{er} janvier 2023 ; Vanderstraeten et Van Hecke, 2019 ; Calculs : IWEPS, 2023

La Wallonie dispose de quelques villes moyennes et de pôles locaux qui desservent les populations pour leurs besoins courants. La Wallonie dispose aussi, en haut de la hiérarchie urbaine, de plus grandes villes dont la fonctionnalité urbaine s'étend sur ce que l'on appelle la région urbaine (composée de l'agglomération et de la banlieue). Grâce à une méthodologie basée sur des données statistiques, il est possible de délimiter spatialement les régions urbaines et leurs composantes (Vanderstraeten & Van Hecke, 2019).

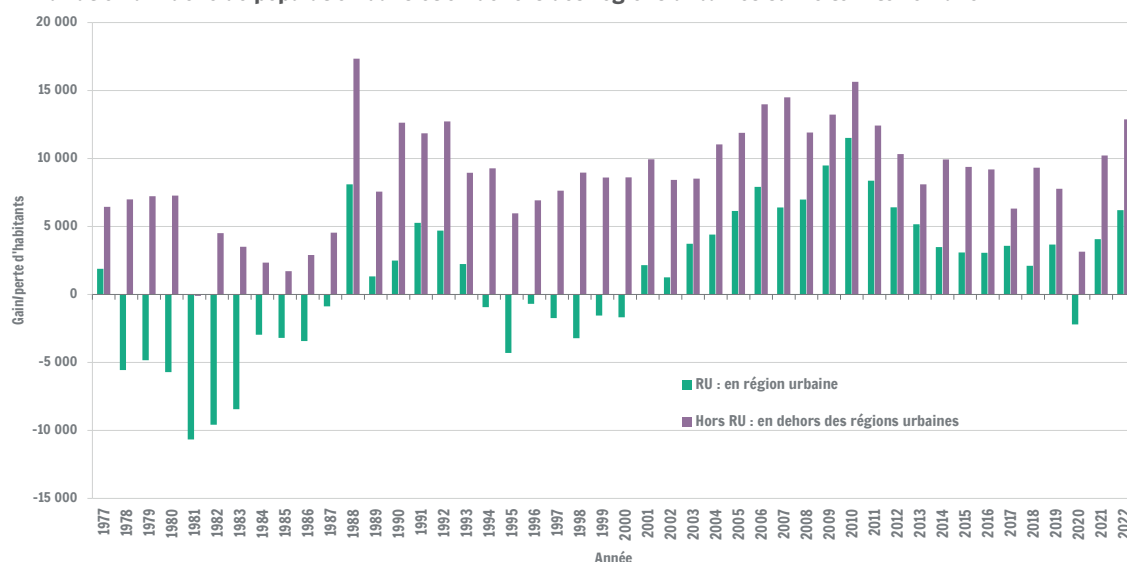
Cette méthodologie permet de définir six régions urbaines en Wallonie, que sont Liège, Charleroi, Mons, Namur, Verviers et Tournai. La région urbaine bruxelloise s'étend largement en Wallonie avec les communes d'agglomération de Waterloo et Braine-l'Alleud et 6 communes de banlieue dans le Brabant wallon.

Au 1^{er} janvier 2023, les communes wallonnes des régions urbaines rassemblent 1 802 872 habitants soit 49,0 % des 3 681 575 habitants que compte la Wallonie. Si Charleroi est la commune la plus peuplée de Wallonie, Liège est largement la plus peuplée des agglomérations wallonnes, avec plus de 500 000 habitants. La région urbaine de Liège est la plus peuplée et englobe 28 communes.

De 2013 à 2023, les communes de régions urbaines ont gagné 32 245 habitants (+1,8 %) alors que les 185 autres communes wallonnes ont connu une augmentation de 86 270 habitants (+4,8 %). Depuis la fin des années 1970, les territoires situés hors des régions urbaines gagnent plus (ou perdent moins) d'habitants que les régions urbaines.

Régions urbaines

Variation annuelle de population dans et en dehors des régions urbaines sur le territoire wallon



Sources : Statbel, population légale 1977-2023 ; Vanderstraeten et Van Hecke, 2019 ; Calculs : IWEPS, 2023

L'évolution annuelle de la population montre que les territoires hors régions urbaines connaissent une croissance plus poussée que les régions urbaines depuis au moins les années 1980. Cela implique un rééquilibrage du poids des populations au profit des territoires situés en dehors des régions urbaines (que ce soit dans des petites villes ou des territoires moins denses). Les régions urbaines ont connu des pertes de population essentiellement dans les années 1980 et à la fin des années 1990. Depuis 2001, elles ont renoué avec la croissance sauf durant cette année particulière 2020 marquée par la crise du Covid-19 : les régions urbaines wallonnes ont perdu 2 200 habitants alors que les communes en dehors ont conservé une croissance, cependant plus faible que les années précédentes. En 2021, la croissance est revenue.

Définitions et sources

La région urbaine (RU) est « l'entité spatiale élargie où sont déployées la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c'est-à-dire : habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer aux activités culturelles, se divertir. Il existe entre ces activités des relations intenses créant un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté dans une large mesure vers la ville centrale traditionnelle ».

Elle est spatialement structurée en différentes zones, déterminées sur la base de plusieurs critères. De manière simplifiée, elle est composée de l'agglomération et de la banlieue. La banlieue peut être composée de communes peu densément peuplées mais qui font partie de l'aire d'attraction de l'agglomération et ses équipements.

Sources : Vanderstraeten L. et Van Hecke E., « Les régions urbaines en Belgique », Belgeo, nov 2019, mis en ligne le 08 février 2019 URL :

<http://journals.openedition.org/belgeo/32246>

Luyten S. & Van Hecke E., 2007, De Belgische Stadsgewesten 2001, Statbel, 84p. - Registre national.

Pertinence et limites

L'objectif de l'indicateur est de mettre en évidence la part de la population wallonne habitant dans une des 6 grandes villes wallonnes et leur aire d'influence (+ aire d'influence de Bruxelles).

A côté de ces grandes villes, des centres urbains de plus petites tailles complètent le réseau urbain wallon, notamment dans des territoires moins denses, et offrent également de l'emploi, des biens et des services à leur proche environnement.

La définition des régions urbaines et leur délimitation a été revue en 2019 par Vanderstraeten et Van Hecke et modifie les zonages définis en 2007 par Luyten et Van Hecke. Les données historiques de population sont analysées selon le nouveau découpage.

Pour en savoir plus :

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2024**